

Délibération 4.02

Acquisition de matériel adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap - Comité départemental handisport 76

Intervention de Séverine BOTTE

Cette délibération vise à compléter notre dispositif d'aide à l'acquisition de matériel adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, en finançant des projets qui n'entrent pas dans les critères dudit dispositif.

Cela ne nous pose aucun problème bien entendu.

Nous notons d'ailleurs avec satisfaction que lorsque vous voulez contourner les critères et les dispositifs normés, vous trouvez des solutions.

C'est de ce point de vue une délibération instructive qui fera date par et pour la suite.

Voilà pour la forme.

Sur le contenu, rien à redire. Nous soutenons les propositions.

Mais nous souhaiterions en profiter pour souligner un aspect du handisport qui n'est peut-être pas pris en compte, à ma connaissance, dans nos politiques d'aide.

En effet, pour que des équipes handisports puissent être constituées dans certaines disciplines, je pense notamment au basket, il faut que des joueurs valides puissent compléter l'effectif.

Et pour cela, ils doivent être équipés de fauteuils qui ne sont pas pris en charge par notre dispositif puisque le pratiquant n'est pas lui même en situation de handicap.

Or en raison du coût de cet équipement, 3.000 à 6.000 Euros selon les sports, cela pose problème.

Avec cette délibération, nous allons intervenir sur l'achat de 12 fauteuils pour sensibiliser les collégiens, c'est peut être le moment d'envisager la même chose pour les clubs handisports si cela n'est pas déjà le cas ?